



# LE CONTACT



Volume 38- Numéro 4

Site internet : [www.spsern.lacsq.org](http://www.spsern.lacsq.org)

Décembre 2017

## Dans ce numéro :

Petite citation	1
La civilité	1
Site internet	1
Congé des fêtes- Payé ou non	2
Fonds de solidarités FTQ	2

## Petite citation

*Parfois, il faut oublier ce que tu ressens, et penser à ce que tu mérites...*

## La civilité

Depuis quelques temps déjà, nous parlons de harcèlement psychologique, physique, d'agressions sexuelles, etc. Voici les définitions que nous avons vues lors de notre réseau CNESST.

**L'incivilité** : C'est des traitements interpersonnels négatifs à faible intensité où l'intention de nuire est ambiguë et qui vont à l'encontre des normes de respect mutuel en milieu de travail. Les comportements d'incivilité réfèrent à des comportements impolis, grossiers, discourtois et font preuve d'un manque de considération pour autrui (ex : interrompre, faire des remarques désobligeantes, utiliser un ton condescendant, etc.).

**Harcèlement psychologique** : C'est une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes, ou des gestes **répétés** qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique de la personne et qui entraîne, pour celui-ci un milieu de travail néfaste.

**Civilité** : C'est l'ensemble de tous les petits sacrifices que l'on doit faire si l'on veut être capable de vivre ensemble. La civilité se traduit par des comportements, des gestes, des paroles et une conduite qui permettent aux individus de notre environnement d'être épanouis et de se sentir bien au travail.



## Site internet

Notre site internet est maintenant à jour nous vous invitons à aller le consulter. Bonne consultation !

Veillez prendre note de notre adresse internet ainsi que de notre nouvelle adresse sur Facebook :

<http://spsern.lacsq.org/>

[www.facebook.com/spsern](http://www.facebook.com/spsern)

Plusieurs informations sont véhiculées sur cette page.



### L'exécutif du SPSERN :

Brigitte Beaudry  
Présidente

Louise Giroux  
Vice-présidente à la  
trésorerie et au secrétariat

Louise Damphousse  
Vice-présidente aux  
relations du travail

Stéphanie Tremblay,  
Vice-présidente aux  
communications et à la  
CNESST



## Congé des fêtes– Payé ou non

Pour les salarié temporaires « moins de 6 mois » : article 2-1.01B) a)

Payé, à la condition d'avoir travaillé 10 jours depuis son embauchage, et ce, avant l'occurrence du congé des Fêtes.

Pour les salariés temporaires « plus de 6 mois » : article 2-1.01 B) b)

Payé, à l'exception des salariés qui effectuent un remplacement dans un poste de moins de 15 heures semaine et qui reçoivent du 11% et du 8% à chaque paie.



## Fonds de solidarité

La période des REER approche, vous avez la possibilité de faire prélever un montant sur votre paie pour préparer votre retraite ou pour l'achat d'une première maison. Avec la déduction REER ainsi que le crédit de 30%, un investissement de 5,00 \$ par période de paie, vous coûtera seulement 2,07 \$ (si votre revenu imposable se situe entre 16 000 \$ et 42 705 \$).

Prenez quelques minutes pour vérifier comment se fait le calcul du RREGOP. Est-ce que ce revenu sera suffisant ?

Si vous avez des questions concernant les fonds de solidarités, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Louise Damphousse au 450-432-3883.

Voici les dates de visites dans vos milieux du conseiller qui s'occupe des fonds de solidarité FTQ :

Prenez note que d'autres dates s'ajouteront dans les prochains Contact.

### JANVIER

22 janvier : École Notre-Dame, école Envolée et école Saint-Julien

23 janvier : École Sacré-Cœur et école Bellefeuille

25 janvier : École de la Durantaye

29 janvier : École Sainte-Paule, école de La Source et école Saint-Alexandre

31 janvier : Polyvalente Saint-Jérôme

### FÉVRIER

1<sup>er</sup> février : École secondaire Frenette

2 février : École Saint-Stanislas et école Horizon Soleil

5 février : École Prévost et école Saint-Philippe



Brigitte B.

Louise G.



Louise D.

Stéphanie T.